

DEC25077DAJ

Décision du 30 avril 2025 portant renouvellement des mandats de M. Pierre DUPRAZ en qualité de Chef du Département ECOSOCIO et Directeur des unités d'appui à la recherche n°UAR0519 ECOSOCIO et UAR0626 Antenne ECOSOCIO

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 24 juin 2020 (note de service n°2020-50),

Vu la décision du 31 mai 2021 portant nomination de M. Pierre DUPRAZ en qualité de Chef du Département ECOSOCIO pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juin 2021,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juin 2025, M. Pierre DURPAZ, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de Chef du Département ECOSOCIO pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

A compter du 1^{er} juin 2025, M. Pierre DURPAZ, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur des unités d'appui à la recherche n°UAR0519 ECOSOCIO et n°UAR0626 Antenne ECOSOCIO pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

